

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25059

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX SHOW EVENTS / CHU DE TOULOUSE

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition le Centre des Congrès à titre payant et sous réserve de la réglementation en vigueur à:

- Show Events, représenté par DANGLADE Mireille, dont le siège social est 192 B rue Leon Serpelet 66000 PERPIGNAN, du 25 au 27 Avril 2025
- CHU de Toulouse, représenté par M. LEFEBVRE Jean François, dont le siège est Hôtel-Dieu Saint Jacques 2 Rue Charles Viguerie, 31300 Toulouse, le 13 Mai 2025

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Carcassonne, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250409-24156-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025
Publication : 17/04/2025